



## TEMPS DE TRAVAIL A BAGNOLET, LE TON EST DONNE :

### ADIEU AUX 35H ET AUX ACQUIS SOCIAUX !

A la lettre ouverte envoyée par les organisations syndicales, lui demandant de se positionner sur la loi de Transformation de la Fonction publique, et plus particulièrement sur le temps de travail, le maire a répondu : « **je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la loi Macron, les organisations syndicales auront la possibilité de continuer à en discuter. Pour ce qui concerne la municipalité, la loi doit s'appliquer et nous allons l'appliquer** ».

Après avoir, en 2019 lors des grèves contre le projet de loi Macron, affirmé son soutien aux agents publics en disant : « *Tony DI MARTINO, Maire, et la municipalité de Bagnolet partagent l'inquiétude qui est aujourd'hui exprimée par les agents des services publics. Le sens politique des services publics ne doit jamais disparaître au profit d'une seule vision comptable qui conduirait à un affaiblissement de l'action pour les populations les plus précaires. A Bagnolet plus qu'ailleurs nous connaissons le coût du retrait de la puissance publique et nous savons que les services publics sont une des pièces maîtresses de notre pacte républicain...* » (cf le communiqué du Maire du 9 mai 2019), **le Maire et la municipalité balaient en une phrase tout débat sur cette loi délétère et ses effets dévastateurs pour les agents, les services publics et la population.** Et aujourd'hui, 12 mars 2021, pour tout positionnement municipal sur l'augmentation du temps de travail (et donc la baisse des salaires) à Bagnolet, le Maire et la municipalité proposent aux organisations syndicales une « formation » sur le cadre réglementaire de la loi Macron, qui devrait justifier son application ! Et pas d'autre date de réunion prévue à cette heure. A bon entendeur...

**Merci Monsieur le Maire, merci Mesdames et Messieurs les élus de la municipalité de Bagnolet qui, non contents de :**

- **réduire les effectifs et les moyens matériels des services de la Ville ;**
- **non contents de désorganiser l'administration en vous immisçant dans son fonctionnement ;**
- **non contents d'entretenir des conditions de travail de plus en plus désastreuses pour les agents qui entraînent augmentation exponentielle des risques psycho sociaux contre les lesquelles, là, vous ne vous dépêchez pas d'appliquer la loi ;**

Merci à vous tous de jeter à la poubelle, d'un revers de la main, l'histoire des combats des agents communaux et de participer un peu plus à l'augmentation de la précarité des agents publics. Merci pour la perte de salaire, merci pour la fin des 35h, merci pour la fin des jours supplémentaires, merci pour la perte des Autorisations Spéciales d'Absence (voir tableau au dos) ! Nous vous en serons éternellement reconnaissants.

**Tout ça pour faire des économies (une centaine de postes à peine ?) qui ne régleront pas les dettes de la ville ! Le Maire et la municipalité veulent prendre très vite une délibération cadre pour mettre fin aux 35h. Nous voulons discuter des possibilités de maintenir les 35h par le biais des sujétions et de la pénibilité ce qui, dans le cadre de la loi, est encore possible.**

## CONTRE L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET LA SUPPRESSION DES CONGES

LE 16 MARS 2021

Journée de grève et de manifestation

Rassemblement Devant la Mairie de Bagnolet  
A partir de 10h

<b><u>Autorisations spéciales d'absence pour évènements familiaux</u></b>	Nombre de jours ouvrables accordés	
	Jusqu'ici	A l'avenir ?
Mariage ou PACS d'un agent	8	5
Mariage ou PACS d'un enfant d'agent	3	0
Décès de conjoint	5	3
Maladie très grave du conjoint	5	3
Décès d'un enfant	5	3
Maladie très grave d'un enfant âgé de +18ans	5	3
Mariage père/mère	3	0
Décès père/mère	5	3
Maladie très grave père/mère	5	3
Décès des beaux parents	3	0
Mariage/PACS/Décès des grands-parents ou petits-enfants	3	0
Maladie très grave des grands-parents ou petits-enfants	3	0
Mariage/PACS/Décès des frères et sœurs	3	0
Mariage/PACS/Décès des oncles, tantes, neveux, nièces	1	0
Mariage/PACS/Décès des beaux-frères ou belles-sœurs	3	0
Naissance dans le foyer (accordé au père)	14	14*
Déménagement	1	0
Journée de révision avant concours ou examen professionnel	1	0

\*Evolution à venir au niveau national